

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 22 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le 22 novembre 2018 à 20h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes BOILLON, CHAMBON, DENIS, PARDO, TAURAN
Mrs AUNAC, BEZY, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO.

Procurations : DELTEIL à BOILLON, GUICHARD à DENIS

Excusé :

Secrétaire : Thomas BEZY

Le compte rendu du 30 octobre 2018 a été adopté à l'unanimité.

Avant le début de la séance du conseil municipal une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Jean-Pierre MAITRE.

1. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

Associations	Décision commission
Dansélite	400.00 €
Les nuits du jour	1 000.00 €

Adoptée à la majorité – Abstention M. GERVAIS.

2. CONTRAT CADRE BOURG CENTRE OCCITANIE :

En septembre 2017 la commune à pré-candidaté au dispositif régional pour le développement et la valorisation des bourgs-centres. La communauté des communes Pays de serres en Quercy lors de son conseil communautaire du 12 juillet 2018 à approuvé le projet de contrat cadre 2018-2021 Bourg Centre Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Monsieur le Maire explique qu'il y a un intérêt pour les demandes de subvention pour la commune à signer le contrat cadre 2018-2021 Bourg Centre Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Adoptée à l'unanimité

3. CONTRAT GRANDS SITES OCCITANIE :

La Région a décidé de s'appuyer sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels, exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures. Moissac a été reconnu Grand site d'Occitanie lors de la commission permanente du 13-04-2018. La commune de Lauzerte faisant partie des partenaires du projet de Moissac il est nécessaire de contractualiser les termes du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

4. INDEMNITE DU CONSEIL :

Monsieur le Maire fait savoir que la commune a reçu la demande d'indemnité de conseil de Mme BELLOC du 1^{er} janvier au 31/08/20198 et de Mme LEZIN à compter du 01/09/2018.

Monsieur me maire propose d'allouer l'indemnité de conseil au prorata-temporis pour 2018 et d'attribuer cette indemnité à Mme LEZIN à compter du 1^{er} janvier 2019

Adoptée à l'unanimité.

5. ADMISSION EN NON-VALEUR :

Madame la Trésorière de Lauzerte a présenté 3 états de demande d'admission en non-valeur concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont elle n'a pu réaliser le recouvrement. Les redevables sont insolvable ou introuvables malgré les recherches.

Monsieur le Maire propose d'admettre ces titres en non-valeur sur le budget principal de la Commune pour les montants suivants :

- Etat n° 3381990231 = 341.07 €
- Etat n° 2016-2415530231 = 2047.85 €
- Etat n° 2018-1 = 679.96 €

Adoptée à l'unanimité.

6. ADMISSION EN NON-VALEUR CREANCE ETEINTE :

Madame la Trésorière de Lauzerte a présenté un état d'admission en non-valeur concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont le redevable insolvable bénéficie d'une mesure de redressement personnel.

Monsieur le maire propose d'admettre en non-valeur le montant de ces titres de recettes irrécouvrables pour un total de 3 730.76 € sur le budget principal de la Commune.

Adoptée à l'unanimité.

7. DECISION MODIFICATIVES N°6 :

Afin de passer en non-valeur la créance éteinte :

- Augmentation des crédits en recettes de fonctionnement de 3 800.00 €
- Augmentation des crédits en dépenses de fonctionnement de 3 800.00 €

Adoptée à l'unanimité.

8. DECISION MODIFICATIVES N°7 :

Pour couvrir les besoins de crédits en investissement :

- Augmentation des crédits en recettes de fonctionnement de 12 900.00 €
- Augmentation des crédits en dépenses de fonctionnement de 12 900.00 €
- Augmentation des crédits en recettes d'investissement de 12 900.00 €
- Augmentation des crédits en dépenses d'investissement de 12 900.00 €

Adoptée à l'unanimité.

9. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET :

Le club de rugby dispose d'un contrat civique de 24 H par semaine.

La commune propose de compléter les 11h manquantes pour atteindre un temps complet à ce contrat du 01/12/2018 au 30/06/2019.

Ce contrat permettra de renforcer les services techniques momentanément.

Adoptée à l'unanimité.

10. Autorisation des dépenses N+1 :

Monsieur le maire demande l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux comptes 20, 21 et 23 du budget 2018 jusqu'à l'adoption du budget primitif de 2019, soit 148 589.88 €.

Adoptée à la majorité - Abstention J CHAMBON

QUESTION DIVERSES :

- Mr le maire signale qu'un exercice tempête sera mis en place le 30/11/2018 dans le département sur ordre du préfet. Cet exercice aura pour but de tester la réactivité des communes en cas de tempête.
- Mr le maire nous fait part qu'une fiche liaison « permis de bonne conduite » sera mise en place pendant les services périscolaires suite au mauvais comportement d'enfants. Une réunion avec les parents va être organisée afin d'annoncer ce nouveau fonctionnement.
- Josephine Chambon,
 - demande que les dossiers de subventions des associations soient complets lors de leur dépôt ;
 - demande, que les membres de la commission puissent avoir en mains les dossiers ;
 - rappelle que les subventions qui leur sont attribuées sont là pour aider les associations pour leurs manifestations et non pour équilibrer leur déficit.

La séance est levée à 22h25.

Date du prochain Conseil non fixée